

Chères habitantes, chers habitants,

Depuis l'installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020, tous les membres s'appliquent à travailler de manière concertée, transparente, sincère et respectueuse.

La situation sanitaire bouleverse en profondeur nos habitudes de vie. La vie municipale est aussi impactée : nos conseils municipaux se tiennent sans public, nos réunions de commissions se déroulent en présentiel ou en visioconférence et les réunions publiques (présentation de projets, manifestations) sont interdites.

Cette période, si exceptionnelle et si difficile, ne nous a pas empêchés d'œuvrer pour vous. Vos élus(es) ont assuré la tenue des commissions :

- Finances / marchés publics : vote du budget en maîtrisant la part communale des impôts locaux, etc...
- Urbanisme / travaux / aménagements : réfection du Chemin de la Baronnie (Coulombs), poursuite du projet « Cœur de Bourg » avec l'appui de notre maître d'œuvre afin de le concrétiser en 2021, programmation des travaux de Défense Incendie sur Cully, réflexion sur les effacements de réseaux etc...
- Cadre de vie / patrimoine communal / environnement : élaboration du marché public pour l'entretien des espaces verts, diagnostic d'un architecte pour la rénovation de l'église de Coulombs, travail sur la gestion des eaux pluviales etc...
- Cohésion sociale : organisation de l'arbre de Noël en partenariat avec les associations communales, rédaction de ce bulletin municipal, mise à jour régulière de notre site internet etc...

Tout cela pour que chacun puisse continuer à Bien Vivre à Moulins en Bessin !

Nous devons garder confiance en l'avenir et espérer que les prochains mois verront s'alléger les contraintes qui pèsent sur notre vie sociale et économique.

En continuant à respecter les gestes barrières et les mesures sanitaires, nous pourrons ainsi nous retrouver, collectivement, dans la convivialité en 2021.

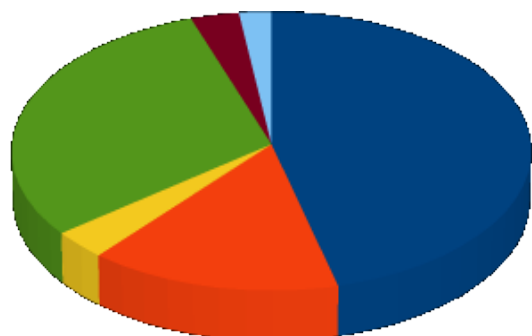
Je vous souhaite ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal une bonne et heureuse Nouvelle Année !

Véronique GAUMERD, Maire

Le budget

Compte Administratif 2019 approuvé le 22 juin 2020

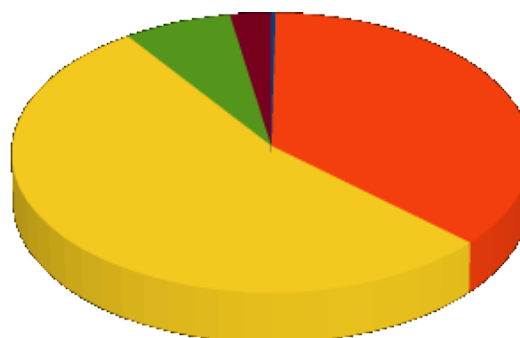
Dépenses fonctionnement



charges à caractères général	153 341,06 €
Charges de personnels	49 931,70 €
Atténuation de produits	10 848,00 €
Charges de gestion courante	101 239,12 €
charges financières	10 495,89 €
charges exceptionnelles	7 026,05 €

Total : 332 881,82 €

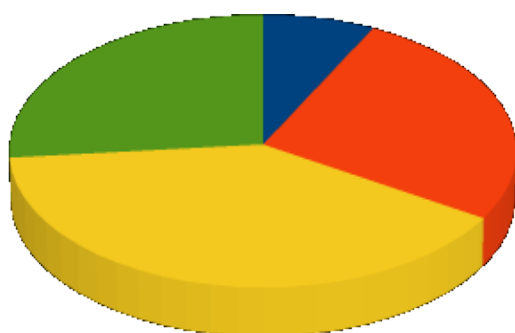
Recettes fonctionnement



Produits des services du domaine	1 165,62 €
Impôts et taxes	162 264,65 €
Dotations et participations	238 227,24 €
autres produits de gestion courante	31 524,08 €
Produits exceptionnels	11 918,52 €

Total : 445 100,11 €

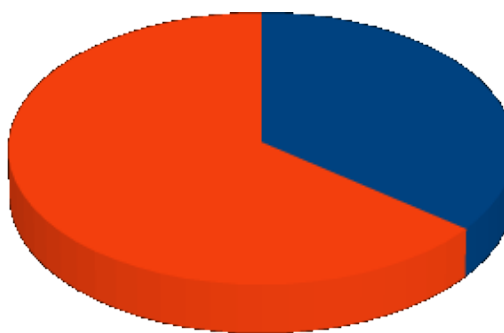
Dépenses investissement



immobilisations incorporelles	8 747,90 €
Immobilisations corporelles	30 759,92 €
Immobilisations en cours	46 041,54 €
Emprunts et dettes assimilées	30 998,50 €

Total : 116 547,86 €

Recettes investissement



subventions d'investissement	12 706,89 €
Dotations, fonds divers et résultat	22 946,32 €

Total : 35 653,21 €

Immobilisations incorporelles : frais d'étude, frais d'insertion et concessions et droits similaires (licences des logiciels informatiques, plateforme de dématérialisation des marchés publics)

Immobilisations corporelles : installations de réseaux, de matériel et d'outillages, de mobiliers, de matériel de bureau et informatiques.

Une équipe au travail : Les commissions communales

L'Article 8 du Règlement Intérieur (adopté le 30 /11/ 2020) du Conseil Municipal indique que : Les commissions sont consultatives, elles instruisent les affaires qui leur sont soumises et émettent des avis car elles ne disposent pas de pouvoir décisionnel.

Les commissions peuvent entendre, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées.

Le maire préside les commissions. Il peut déléguer à cet effet un adjoint au maire.

Les séances des commissions consultatives ne sont pas publiques sauf décision contraire du maire et de la majorité des membres de la commission concernée.

Finances / marchés publics : **Madame Véronique GAUMERD**

Cette commission s'est réunie : les 11/06, 17/09, 30/09 et 17/11/2020

Urbanisme / travaux / aménagements : **Monsieur Hervé GUIMBRETIERE**

Cette commission s'est réunie : le 28/09/2020

Cadre de vie / patrimoine communal / environnement : **Monsieur Jean-Daniel LECOURT**

Cette commission s'est réunie les : 26/10, 03/11 et 10/11/2020

Cohésion sociale : **Madame Josette GUILBERT**

Cette commission s'est réunie les : 23/06, 17/09 et 05/11/2020

Retrouvez plus de détails sur le site Internet dans la rubrique Les Commissions Communales (<http://www.moulins-en-bessin.fr/>)

A propos de ...

- Projet Eolien sur Coulombs et Cully :

Des habitants de Coulombs et Cully nous ont transmis le courrier reçu de l'association THUE M NATURE concernant 2 projets éoliens. Un de ces projets impacterait notre territoire. A ce jour, la municipalité n'a aucune information et n'a été sollicitée à ce sujet. Affaire à suivre...

- Le défibrillateur, acheté récemment, sera laissé accessible dans le sas d'entrée de la salle des fêtes, à disposition de la population.

Bien vivre ensemble

- Pensons à nos voisins :

* Respectons les heures d'utilisation des outils et des appareils à forte intensité sonore (tondeuses, perceuses, scies mécaniques...) : 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30 du lundi au vendredi inclus ; 9H à 12H00 et de 15H à 19H les samedis ; 10H à 12H les dimanches et jours fériés.

* Respectons aussi leur sommeil en ne laissant pas aboyer notre chien de manière prolongée (évitons de le laisser seul dans un endroit où il pourra tout surveiller, par exemple). Ses aboiements sont douloureux pour tout le monde, y compris pour lui.

- Entretien nos limites de propriété :

* Taillons nos haies afin de ne pas réduire les lieux de passage ou ne pas empiéter sur la propriété voisine

* Élaguons nos arbres pour ne pas risquer de provoquer un accident (chute de branche...) et/ou engendrer des microcoupures électriques, voire priver notre quartier d'électricité.

Notons qu'il est possible, en cas de doute sur les aspects de la sécurité ou sur la responsabilité de l'élagage, de contacter ENEDIS au 09 726 750 14

- Respectons notre environnement :

* Utilisons la déchetterie

* Ne déposons pas nos ordures et déchets divers dans la nature

* Assurons-nous que les entreprises qui travaillent pour nous évacuent leurs déchets conformément aux recommandations

Enfin, prenons soin les uns des autres afin de continuer d'habiter dans une commune où il fait bon vivre

Les associations de Moulins en Bessin

Les associations locales sont un élément important de la vie de la commune, la municipalité soutient leurs actions. N'hésitez pas à les contacter !

Amicale des Anciens combattants

Objet : 3 cérémonies sur Moulins en Bessin et un repas

Montant de la cotisation : 15 €

Contact : Monsieur Voisin Jean Pierre 02 31 80 78 99

Association de Sauvegarde de l'Eglise de Rucqueville

Objet : Cette association a pour objet de veiller, et de concourir par tout moyen, à la conservation de l'église de Rucqueville et de ses abords, de contribuer à la meilleure connaissance du monument en respectant son affectation culturelle, ainsi que de veiller à la préservation du site.

Site : www.eglisederucqueville.wordpress.com

Montant de la cotisation : 10 €

Contact : M. Gilles Mathis e-mail : eglisederucqueville@free.fr

Association des Parents d'Élèves école de Coulombs

Objet : Kermesse, Fêtes etc...

Contact : Madame Hamelin Elise

Bouge Ton Bessin

Objet : organisation de manifestations culturelles

Montant de la cotisation : 10€

Contact : Monsieur Norgeot Sébastien

Comité des Sports et Loisirs

Objet : le CLC a pour but de créer des animations pour notre village en organisant par exemple : des randonnées (pédestre, équestre et VTT), les feux de la St Jean, tournois de pétanque, et en participant à des manifestations comme le Téléthon et l'arbre de Noël de Moulins en Bessin.

Montant de la cotisation : conformément à nos statuts celle-ci est fixée annuellement : zéro euro pour 2020.

Contact : Bertrand Andrieux (président) Tel: 06 38 48 06 06 E-mail: bertrandrieux@yahoo.fr

Cully Animation

Objet : Diverses animations : méchoui, halloween, foire aux greniers etc...

Montant de la cotisation : Pas de cotisation

Contact : Madame Jeanne Sylvie

Entente Sportive et Culturelle Bi Cross Club

Objet : Pratique du BMX

Montant de la cotisation : 65€ (commune), 75€ (hors commune)

Contact : Madame Guilbert Josette et Monsieur Neveu Cédric

Moulins-en-Bessin Temps Libre

Objet : développer, promouvoir et pratiquer des activités de loisirs créatifs (patchwork, couture, broderie, tricot, crochet, ...), de loisirs de plein air (randonnée pédestre et pétanque) et de jeux de société (belote, tarot, ...).

Montant de la cotisation : 11 € pour les habitants de Moulins en Bessin et 13 € pour les habitants des autres communes.

Contact : Daniel Guérin, président, 06 52 56 51 58 daniel.guerin14@gmail.com